ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Louis Fix et Mme Veuve Louis Fix, tutrice, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9016— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Moreau et Victoire, désigné par le numéro un, sur un plan dressé par Castaing et Celles en date du quatrième jour d'août 1866, déposé en l'étude d'Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, et mesure trente pieds de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent sept pieds un pouce et quatre lignes, entre lignes parallèles.

2° Vingt-quatre actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à vingt-trois actions en laissant de côté une action qui a été prise pour constituer un capital en argent, conformément à un acte législatif acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir ses actions garanties par hypothèque en actions payées en argent.

Étant la même propriété acquise par feu Louis Fix de la succession de Mme C. Lamarque, par acte passé pardevant S. Magner, notaire, en date du 8 juillet 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre-vingt-dix-huit piastres ($98 00) échéant le 1er jour de janvier 1884 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de Banque par la Banque des Citoyens de la Louisiane à Henry Brinkman, passé pardevant Charles Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le huitième jour de mai 1849, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 juil—25—1,8,15,22,25 août

Jules T. Morel vs John M. Butchee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9028—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 25 août 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation anciennement Jersey, Deuxième et Troisième et désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 3 mars 1836 et déposé pour référence à l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent pieds, et trente et un pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Étant la même propriété acquise par le défendeur de Peter H. Keenan, par acte pardevant A. Hero, Jr. notaire, en date du 13 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: quatre cent soixante-huit 75/100 piastres ($468 75) avec intérêt de 8 p. c. à partir du 1er juillet 1882 jusqu'à parfait paiement, 5 p. c. honoraires d'avocat sur le montant réclamé, quinze piastres de frais pour prime de police d'assurance; quatre piastres de frais pour copie de l'acte et tous les frais dans cette affaire, etc.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, sur la dite propriété, en date du 1er juillet 1882, chacun pour la somme de quatre cent soixante-huit 75/100 piastres, $468 75, tiré par le dit John M. Butchee à son propre ordre et par lui endossé, payable à deux et trois ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et en outre assumera toutes les obligations du dit acte de vente et hypothèque.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y a comptant sur les lieux en cas que le prix de l'encan soit sur la propriété serait après la déduction des susdites frais et taxes dues sur la dite propriété au comptant serait moins que le montant spécifié de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est ci-dessus mentionné et du billet qui devra être assumé comme il est dit plus haut, alors l'acquéreur paiera au comptant au plaignant la réclamation ci-dessus mentionnée et assumera les billets ci-dessus décrits à raison de l'extension de la balance du prix de son enchère.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juil—24 31—7 14 21 25 août.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Edwin S. Oliver (Jos H. Spearing, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6158—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 1er septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg St Mary, désigné par le No 12 sur un plan dressé par Louis Bringier, le 24ème jour d'avril 1835 et déposé à l'étude de Wm Christy, alors notaire, le dit lot de terre mesure, au pied anglais, 23 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas entre Lafayette et Girod, sur 57 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; ainsi que 110 actions du capital hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, réduites à 1 3 actions y attachées, acquises par Edwin S. Oliver, à une vente faite par les États-Unis par le ministère du marshal provisoire, le 9 mai 1865, dans le procès de Edwin S. Oliver vs James Cosgrove, No 266 du dossier de la Cour Provisoire des États-Unis pour l'État de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet-action pour la somme de Trois Cents Trente Dollars ($330) échéant le Premier Janvier 1884 et de ladite banque; et la différence comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et renouvelable conformément à la charte les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et ledit billet-action ainsi fourni devra être identifié avec les deux actes du 23 août 1847, devant Chas Boudousquié, et du 16 juin 1865 devant Ad. Boudousquié, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
31 juil—31—août 7 14 21 28—sept 1

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Aeths.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Trois lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Moreau et Victoire, désignés par les numéros trois, quatre et cinq sur un plan dressé par John Britie, architecte, le 28 mars 1849, et déposé dans le livre de plans de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun, au pied américain, vingt-huit pieds un pouce de face à la rue Moreau sur une profondeur de cent seize pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ensemble avec soixante-treize actions, maintenant réduites à soixante-neuf actions, du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Acquis par le défendeur de la succession de Jacques Courrault, conformément à un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire, le 11 octobre 1864.

Saisi dans l'affaire dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent quatre-vingt douze piastres ($292 00), échéant le 1er novembre 1883 et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane; et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de banque de la Banque des Citoyens de la Louisiane à Jacques Courrault, passé pardevant Charles Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le 19 mai 1849, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
18 juil—18 25 août 1 8 15 18

Philip Werlein vs. Curtis C. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6018—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 21 août 1883, à 11 a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain piano Mathushek, No. 7859, maintenant sur les lieux, No 135 rue du Canal, au magasin de musique Werlein.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond avec caution, bonne et solvable, portant cinq pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. Le dit acquéreur sera tenu, le dernier enchérisseur de payer comptant le montant des frais d'impression, émoluments du shérif et du greffier, s'élevant à environ soixante-dix piastres ($70).

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août - 9,16,21

Grande vente par le Shérif Civil.

de Cigares, Cigarettes et Tabacs à chiquer et à fumer, importés et du pays, aussi des installations, un bail, etc.

U. Koen & Co. vs. Jules Pelletier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9,165—En vertu d'un ordre de vente daté du ... août 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, 21 août 1883, à 10 heures a. m.—

1° Tout le stock et les installations du magasin de cigares et de tabacs, situé au coin des rues Carondelet et Commune (Kenner Block), dans le Premier District de cette ville comprenant un vaste assortiment de cigares, cigarettes et tabacs, importés et du pays; aussi, les installations, voyans, vitrines, etc., mentionnés dans l'acte d'inventaire en mon bureau.

2° Le terme non-échu du bail de ladite propriété au taux de cent soixante piastres par mois expirant le 30 septembre 1883 (une partie de ce bail étant cédé au taux de $93 environ).

3° Et, au cas où le bail non-expiré ne se vendrait pas à prime alors le droit d'occupation jusqu'au 30 septembre 1883 de la partie de la bâtisse non sous-louée.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 août—9 13 18 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Manuel Abascal vs. Henry T. Lawler

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8387—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, privilèges de passage, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Laurel, Live Oak et Delachaise, désignés par les Nos sept, huit, vingt-trois et vingt-quatre, chacun mesurant comme suit, savoir: les terrains sept et huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun, trente-deux pieds trois pouces de façade Avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Le terrain No sept formant le coin de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Laurel, et les terrains Nos vingt-trois et vingt-quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente-deux pieds trois pouces de façade rue Delachaise, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Lesquels terrains Nos vingt-trois et vingt-quatre ont été acquis par le défendeur ici, par achat de la succession de Louis Cavalier, Sr., par acte passé pardevant Wm B Kleinpeter, ancien notaire de cette ville, à la date du 10 juin 1874, dûment enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, livre 104, folio 370; et les dits terrains sept et huit ont été acquis par le dit défendeur ici, par achat de la succession de Madame M. A. Wilkis, par acte passé pardevant John T. Coffey, notaire en cette ville, le 26 juin 1873, enregistré au dit bureau de transfert, et dans le dit livre 104, folio 19.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17,24,31—7,14,18 août

John Chastant vs. Alcée Chastant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8385.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 août 1883 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasine, Live Oak, Deuxième et Troisième, et désignés comme lots Nos. Sept et Huit sur un plan de Wm. T. Thomson, en date du 23 mai 1841 et déposé à l'étude de Louis T Caire, notaire en cette ville. Le lot No. Sept mesure trente pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de cent trente-cinq pieds, et le lot No. Huit touche au lot No. Sept et forme l'encoignure des rues Magasine et Troisième et mesure trente-cinq pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur et façade à la rue Troisième de cent trente-cinq pieds. Étant la même propriété acquise par le défendeur de Mme Emma Irène Rousseau femme en séparation de bien de George D. Hite, par acte passé pardevant Jules Mossy, notaire, le 10 août 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12 juil—12 19 26 2 9 14 août

C. F. Reichel vs H. P. Casar et als,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9052—Division D.—Demande a été faite de permettre de transférer en Allemagne l'argent revenant dans cette affaire à Henry P Casar, Catherine Marie Emilie Sauter et Henri Louis Christophe Sauter. Attendu qu'une pétition a été enregistrée demandant l'autorisation de transférer en Allemagne l'argent échéant aux mineurs sus-mentionnés.

Avis est ici donné à tous ceux intéressés de faire connaître les raisons pour lesquelles dans les 30 jour qui suivront cette première publication la pétition ne doit pas être agréée.

Par décret de la Cour.

LOUIS A. RICHARDS,
Député-Greffier.
9 août- 5 fau 30 j

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Montardier & Louque et Charles Montardier, individuellement et comme associé de la dite raison sociale vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 9020.

Ordre de Cour—

La cession de la propriété de la raison sociale de Montardier & Louque et du demandant Charles Montardier individuellement et comme associé de la dite raison commerciale, est acceptée par la cour au profit de leurs créanciers, et il est décrété qu'une assemblée de leurs dits créanciers ait lieu pardevant Amédée Ducatel, notaire, le JEUDI, le 16me jour du mois d'août 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires de ladite raison sociale Montardier & Louque et de Charles Montardier, individuellement et comme associé de la dite raison sociale, et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient arrêtées. Il est de plus ordonné que Thomas H. Rozier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

Signé, A. L. TISSOT,
Juge.

Pour Copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 juil—9 16 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois terrains de valeur dans le Troisième District.

Succession de Jean Gatti et de sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 8,574.

A l'encan—A longs termes.

PAR B ONORATO encanteur - Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 25 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 25 juillet 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Trois certains terrains dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Pologne, Royale, Kentucky et Chartres, désignés par les Nos. 9, 10 et 11, lesquels dits lots se touchent et mesurent ensemble 86 pieds 3 pouces de face à la rue Pologne sur 100 pieds de profondeur et de façade à la rue Royale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit pour des billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets et la police d'assurance transférée.

L'acquéreur devant payer en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

L'acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour assurer la vente.

26 juil - août 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District—Rue Baronne entre Delord et Calliope.

Succession de Mme B. McGuiness.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 6988.

A l'encan—à longs termes.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 25 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu de deux certains ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 et 23 juillet 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 13 dans l'îlet borné par les rues Delord, Baronne, Calliope et Carondelet, ayant 27 pieds 3 4/5 pouces de face à la rue Barenne sur 199 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 12, et 192 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 14 et 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond; ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans ou à un an au gré de l'acquéreur pour billets d'acquéreur, port et intérêt à raison de 8 0/0 l'an du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège de vendeur avec toutes les clauses usuelles de 5 0/0 pour honoraire d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets et transfert des polices d'assurance.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant W. O. Hart, notaire. Les acquéreurs assumeront, en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1883, et devront faire un dépôt de 10 p.o comptant pour lier la vente.

24 juil—24,25, 4,11,18, 25 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District,

Rue Hôpital, entre les rues Tonti et Rocheblave.

Succession de A. Darmani.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 8944.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale - SAMEDI, le 18 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 14 juillet 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville désigné par le No 3, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Quartier, Tonti et Rocheblave, le dit terrain mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté vers la rue Rocheblave et 85 pieds 4 pouces 7 lignes sur la ligne du côté le divisant du lot No 4.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

18 juil 19,28—août 4,11,18

PAR ALBERT PAUL.

Succession de Ellen Broderick, veuve de Dennis Hanright, No 8442, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Maison en bois, à Alger.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 38 rue Royale—Il sera vendu à l'encan, JEUDI, 16 août 1883, à midi, à la Bourse Barret, Alger, en vertu d'un ordre de l'honorable H. L. Lazarus, en date du 9 juillet 1883—

Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, ... rues Chestnut, Rimini et Peters, et mesurant 30 pieds de façade sur 126 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur. Le tout selon un plan déposé à la Bourse Barrett.

Conditions: Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1883.

L'acte de vente pardevant F. D. Seghers, notaire aux frais de l'acquéreur.

14 juil—14, 21, 28—août 11 & 16

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Anne Monaghan.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D—No 5,663.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau, No. 56 rue Royale—SAMEDI, 15 septembre 1883, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 7 août 1883, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession, savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Guéno, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 13 et 14 du carré No 13, borné par les rues Lapeyrouse, Laharpe, Tonti et Rocheblave, selon un plan fait par Louis Bringier, voyer général, en date du 22 février 1837, et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent, chacun 29 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Lapeyrouse, sur 125 pieds de profondeur; le terrain 13 formant l'angle des rues Tonti et Lapeyrouse.

Conditions: comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, au moment de la vente.

Acte de vente par devant ——, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 août—11,18,25—1,8,15 sept

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de commerce de choix.

Magasins, emplacements populaires de commerce.

Rue Poydras, entre Camp et Magazine,

—ET—

L'angle S. E. des rues Magazine et Lafayette.

Succession de feu William Florance.

No 6498 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 août 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place du juge N. H. Rightor, de la Division D, en date du 10 juillet 1883, et aussi conformément à un décret de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent de la ville, en date du 16 juillet 1883, et rendus, chacun, dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Les deux magasins en briques, à trois étages, désignés par les Nos 112 et 114 rue Poydras, dans le carré d'îlet borné par les rues Poydras, Magazine, Lafayette et Camp. Les terrains sont désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan de F. K. Wilkinson, daté du 7 avril 1838, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres, et mesurent, d'après le dit plan, chacun, 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face rue Poydras sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits de passage, de servitude y appartenant en quelque sorte. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprennent les deux magasins en briques à trois étages, désignés par les Nos 112 et 114 de la rue Poydras. Les magasins sont occupés par MM. E. Thompson & Co., et la compagnie d'imprimerie du Pelican, et à eux loués jusqu'au 1er octobre prochain, aux taux de $600 par an chacun.

2° La propriété de commerce, de choix, formant l'angle S.E des rues Magazine et Lafayette, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Foucher, Lafayette et Girod. Premier District.

La propriété mesure 52 pieds 7 pouces 4 lignes de face rue Magazine, 52 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur et de façade rue Foucher, sur une profondeur et façade rue Lafayette, de 160 pieds 9 pouces; et 163 pieds 1 pouce de profondeur de l'autre côté, lequel morceau de terre fait partie des terrains désignés par les lettres A et B sur un plan du voyer de la ville, daté du 9 mars 1829 et déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire de cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant les vastes et solidement construits magasins en briques à un étage, désignés par les Nos 104 et 106 de la rue Magazine, loués à MM Smith Bros, jusqu'au 1er octobre prochain, au taux de $1200 par an.

Conditions: Une moitié comptant; la partie à crédit à un et deux ans pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour par an d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent hon raires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les bâtisses seront assurées et la police transférée aux détenteurs des billets jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de la partie non expirée de l'année 1883, et un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera exigé comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Ben Ory, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 juil—21,28—août 4,11,18 25

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIÉTÉ DE VALEUR RUE DU CANAL.

Succession de Janet Stewart.

No 8736.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 25 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté du 16 juillet 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite: à savoir—

1° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Johnson, désigné comme le No 1 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol notaire, en date du 29 mai 1857, et mesurant 30 pieds de façade rue du Canal, sur une profondeur et façade rue Prieur, de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits de passage et de servitude qui y appartiennent.

2° Un autre terrain, situé dans le même District et carré que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme le terrain No 2 sur le même plan, et contigu au terrain No 1, sus mentionné, et mesurant 29 pieds 8 pouces et 7 lignes de façade rue du Canal, sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits de passage et de servitude en quelque sorte y appartenant.

Conditions—comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire aux frais de l'acquéreur.

21 juil—21, 28—août 4, 11, 18, 25.

VIN DE Chapoteaut A LA PEPTONE PEPSIQUE — Alimentation — Nutrition

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée peptone qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient: aux anémiques | aux malades de l'estomac | aux phtisiques | aux convalescents | aux personnes affaiblies par le travail les affections cancéreuses, les excès, etc.

Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION AU MATICO DE GRIMAULT & Cie Pharmaciens 8, RUE VIVIENNE, PARIS

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

PHOSPHATE de FER de LERAS Pharmacien, Docteur ès-sciences

Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes ces indispositions auxquels sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.

Paris, 8, rue Vivienne
et dans les principales pharmacies

CAPSULES AU MATICO DE GRIMAULT & Cie, Phns 8, rue Vivienne, Paris

Résultat infaillible dans le traitement de la gonorrhée, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copahu liquide.

DUCRO AVIS DUCRO

La réputation ancienne de L'Elixir Alimentaire de **DUCRO**

et son emploi de plus en plus répandu comme Apéritif — Tonique Reconstituant — ont enduit des individus peu scrupuleux à profiter de la ressemblance plus ou moins grande de leur nom avec celui de DUCRO pour lancer dans le commerce des imitations contre lesquelles il est indispensable de mettre en garde le public.

Exiger sur les étiquettes des flacons: 1° la mention des médailles Argent Paris 1875, Or Compiègne 1877; 2° la marque de fabrique un Phénix; 3° l'ortographe exacte du nom.

DUCRO

Récompense Nationale de 16,600 fr. MÉDAILLE D'OR, etc.

QUINA-LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX
(Extrait des 3 Quinquinas)
Apéritif, Fortifiant, Fébrifuge.
recommandé contre les AFFECTIONS D'ESTOMAC, ANÉMIE, MANQUE DE FORCES, SUITES DE COUCHES, LANGUEUR FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc.

Sparadrap Révulsif au THAPSIA Formule du Codex

Ce Sparadrap agit plus promptement, plus énergiquement que les huiles de croton, d'épurge, la pommade stibiée et autres préparations du même genre. Son emploi, d'une extrême facilité, ne tardera pas à vulgariser son usage dans le traitement des rhumatismes, irritations de poitrine, bronchites, rhumes, maux de gorge, etc., en un mot, dans tous les cas où le médecin veut obtenir une dérivation externe.

PRIX DE LA BOITE DE 5 FEUILLES, 2 fr. 50
VENTE EN GROS
Chez DERNOIX & Cie ... 17, Rue Vieille-du-Temple, à Paris
AU DÉTAIL: Chez tous les Pharmaciens

PATE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODEINE

Peu de médicaments possèdent des propriétés aussi certaines que la PATE et le SIROP de BERTHÉ, aucun ne calme plus sûrement la toux persistante de la grippe, du catharre, de la coqueluche, de la bronchite, de la phthisie et toutes les douleurs nerveuses.

NOTA: LE SIROP DE CODEINE, honneur très-rarement mérité par les nouveaux médicaments, vient d'être enregistré comme médicament officiel. Pour mettre fin aux imitations blâmables, nous rappellerons qu'on évitera toute fraude en exigeant sur chaque produit le nom et la signature ci-contre Berthé

Pharmacien, Lauréat des hôpitaux de Paris. Dépôt général: 24, rue des Écoles, Paris. A la Nouvelle-Orléans, chez MM. E. J. Hart et Co, Carrouché, droguistes, Marcel Majeau et dans toutes les pharmacies

VERITABLE PURGATIF LEROY En Liquide et en Pilules

Les Purgatifs LE ROY s'emploient avec succès dans le traitement des Affections aiguës et chroniques et surtout des maladies épidémiques, telles que: Peste, Fièvre jaune, Vomito negro, Choléra, Typhus, etc., dans lesquelles le sang s'altère si rapidement que les médications ordinaires sont, la plupart du temps, inefficaces.

Pour éviter les Contrefaçons, exiger sur les étiquettes la signature de Le Roy comme ci-contre. Le Roy

Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY
51, RUE DE SEINE, PARIS

HUILE DEROCQUE HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUES

CETTE HUILE EST LA PLUS APPRÉCIÉE PAR LES MÉDECINS FRANÇAIS

EXPÉRIENCES DANS TOUS LES HOPITAUX DE PARIS
Supériorité reconnue
Sans Odeur et sans Goût
MÉDAILLE D'ARGENT
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS
DUCHAMP, Pharmacien, 26, rue des Martyrs
Nouvelle-Orléans: Carrouché, Rivet, Hart et Cie

ENCRE JAPONAISE

... Encre, employée pour tous les usages du Bureau, est la seule donnant des Copies parfaites au mois même après l'écriture.

Encre Moderne — Noire en écrivant restant toujours limpide.
Dépôts chez tous les papetiers du monde entier.
E. ANTOINE & FILS PARIS

APPAREIL SELTZOGÈNE D. FÈVRE Breveté, 18 Médailles

Simple, solide, gracieux, facile à porter, à manœuvrer, à nettoyer, pas de soufflet ni de mouchoirs ... pour faire avec l'eau à boire.

Avec cet Appareil on prépare soi-même et sans que les poudres soient jamais en contact avec l'eau à boire, Eau de Seltz, Eau de Vichy (Soda Water), Limonades gazeuses, Vins mousseux

Pour éviter les imitations et les contrefaçons exiger la marque: D. FÈVRE PARIS

TRESSIER-FÈVRE gendre et successeur rue St-Honoré 300 PARIS

Se vend chez MM. les Pharmaciens, Quincailliers ...

APPAREIL GAZOGÈNE-BRIET Breveté s. g. d. g.

Seul approuvé par l'Académie de Médecine de Paris

Au moyen du Gazogène Briet, aujourd'hui si connu, on prépare soi-même instantanément et à très peu de frais, l'eau de seltz et toutes sortes d'eaux minérales et de boissons gazeuses telles que Vichy, soda, vin mousseux, limonade gazeuse, etc., etc.

Seul admis dans les hôpitaux de Paris.

Dans les principales villes des colonies le Gazogène Briet se trouve en vente dans toutes les bonnes pharmacies et les maisons d'articles de Paris. Exiger la marque de fabrique ci-contre sur le robinet de chaque Gazogène Briet.

MONDOLLOT Fils, succ., 72, r. Château-d'Eau, Paris
Nouvelle-Orléans: ...

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

—ET—

contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les ... elles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 0

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix du numéro.......... 10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Par première insertion	$3 00
Chaque insertion subséquente	7

Pour les annonces de commerce 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les États voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des États-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS
...

GOUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le maniement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:

EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau (affaiblie ...).

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, Phie Ducongé; Phie Schrumb
A Paris, maison L. Frere, rue Jacob, 19

Exposition Universelle Paris 1878 GRANDE MÉDAILLE D'OR Pour la pureté des produits.

Fabrique Spéciale de PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE

Sulfate de Quinine pur (3 Médailles)
Salicylate de Soude et Acide Salicylique
POULENC & WITTMANN
Paris — 7, rue Neuve-Saint-Merri, 7 — Paris
Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ; RIVET.

SAVONS A° MOLLARD

Exiger la Marque de Fabrique.

Savon Sulfureux de Toilette d'une odeur fine et suave, forme une lotion nutritive qui conserve à l'épiderme sa souplesse.
Le Savon Sulfureux Médicinal s'emploie contre les affections de la peau, gerçures, piqûres, démangeaisons, etc.
Savons à l'Acide Phénique et Savons de Goudron. Excellents préservatifs contre la petite vérole, le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.

A. MOLLARD, 14, rue Martel, Paris. — BARROU & VILLOT, Succ.
Nouvelle-Orléans: RIVET, CARROUCHÉ, et tous Pharmaciens et Parfumeurs.

ARSÉNIATE D'OR Dynamisé du Dr ADDISON

Le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUTIFS.

On ne connaît pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi surprenants et durables. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants.

Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative extraordinaire de l'ARSÉNIATE D'OR DYNAMISÉ du Dr ADDISON ... pour toutes les affections du système nerveux ... dans les cas de Chlorose et Anémie. L'Arséniate d'Or Dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques ... d'ulcères de caractère malin, maladies de la peau et du lupus.

Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans: MM. Rivet-Marcel Majeau, Hart Cie Carrouché et dans toutes les pharmacies.

Salicylate de Soude Schlumberger

Chimiste à Paris, 26, rue Bergère.

SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES LA GOUTTE & LES RHUMATISMES AIGUS & CHRONIQUES

Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérison en 3 jours et souvent en 24 heures.

LE SALICYLATE DE LITHINE

Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUE et de la GRAVELLE.

LES PASTILLES SALICYLÉES

Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.

LE VIN SALICYLÉ

Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.
Dépôts: Nouvelle-Orléans: MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES DU Docteur Samuel THOMPSON

Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.

Elles rendent entièrement ou augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues maladies ou d'excès de jeunesse.

C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à apporter d'inappréciables services, rendant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.

Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans: MM. Rivet-Marcel Majeau, Hart Cie Carrouché et dans toutes les pharmacies.

PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS.

Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Elixir et Poudre (6. de 30 gr.) dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Indigestions, Diarrhées, Gaz, Pesanteurs, Migraines et les Vomissements chez les Dames enceintes.

A la Nouvelle-Orléans, Mouton, Ducongé, Bogel, Mauneel et Cie, Hart
Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.
A Paris, chez HOTTOT, succr, 24, rue des Lombards.

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge PAR LE SILPHIUM Cyrenaïcum

Médaille d'Argent, Exposition de Paris 1878.

dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LAURI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire: Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.

DERODE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Drouot, Paris.
A Nouvelle-Orléans: RIVET; CARROUCHÉ; MARCEL MAJEAU.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU Dr FRANCK BOITES BLEUES

Apéritifs, stomachiques, purgatifs, dépuratifs, contre le manque d'appétit, la constipation, la migraine, les étourdissements, les congestions, etc. Dose ordre 1, 2, à 3 gr. Exiger les véritables dans des boîtes Bleues recouvertes de l'étiquette en 4 couleurs et de la signature A. Rousseau en rouge. Paris, pharmacie Leroy, 15, rue Nve-St-Augustin.—New-York: ... — Nouvelle-Orléans: Rivet, Carrouché. — Et toutes les bonnes pharmacies.

QUINQUINA BRAVAIS

EXTRAIT LIQUIDE — Renferme les principes actifs des meilleures qualités de Quinquina. Toniques, Apéritif, Reconstituant.

GUÉRISON RAPIDE — Dyspepsie, Gastrite, Douleurs d'Estomac, Névralgies. Migraines, Affections nerveuses.

PARIS, Avenue de l'Opéra, 13. — Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ & RIVET.

SIROP ET VIN DE DUSART AU LACTO-PHOSPHATE DE CHAUX

CES PRÉPARATIONS SONT LES SEULES QUI ONT SERVI AUX MÉDECINS DES HOPITAUX DE PARIS POUR CONSTATER LES PROPRIÉTÉS RECONSTITUANTES, ANTI-ANÉMIQUES ET DIGESTIVES DU LACTO-PHOSPHATE DE CHAUX.

ELLES CONVIENNENT:

aux Enfants pâles; aux Rachitiques; aux Jeunes Filles qui se développent; aux Femmes délicates; aux Nourrices, pour favoriser l'abondance et la richesse du lait; aux Convalescents; aux Vieillards affaiblis; dans les Maladies de poitrine; dans les Digestions laborieuses; dans l'Inapetence; dans toutes les maladies qui se traduisent par l'Amaigrissement et la Perte des forces; dans les Fractures, pour la reconstitution des os; dans la Cicatrisation des plaies.

Dépôt dans les principales pharmacies.

MALADIES DE POITRINE Guéries par le SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens, à Paris.

Ce Sirop produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT et Cie.

Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit les Bronchites, les Catarrhes, les Rhumes, les Consomptions, la Phthisie et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt dans les principales pharmacies.

SIROP DE RAIFORT IODÉ DE GRIMAULT & Cie Pharmaciens à Paris

Philadelphie 1876 — Vienne 1873

Le Sirop de Raifort iodé de Grimault & Cie est une heureuse combinaison de l'iode et des plantes antiscorbutiques: Cresson, Raifort, Cochléaria, dont l'efficacité est populaire depuis les temps les plus reculés.

Toutes les affections dans lesquelles l'usage de l'huile de foie de morue et des médicaments iodés est indiqué, sont combattues victorieusement par le Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie, avec cet avantage qu'il est facilement accepté et toléré par les estomacs les plus délicats, tandis que l'huile de foie de morue, les pilules et le sirop d'iodure de fer, occasionnent souvent du dégoût, de la diarrhée ou des accidents d'intolérance.

Depuis vingt années, ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans le traitement de la Phthisie et les Maladies des enfants; il est souverain contre les Scrofules, le Lymphatisme, le Rachitisme, l'Engorgement et l'Inflammation des Glandes du cou, les Tumeurs, les Gourmes et les diverses Éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'Appétit, tonifie les tissus, combat la Pâleur et la Mollesse des chairs, rend aux enfants leur vigueur et leur gaîté naturelles. C'est aussi un admirable dépuratif et un excellent médicament contre les croûtes de lait.

« Toutes les fois que l'huile de foie de morue est prise avec trop de dégoût, ou mal tolérée par les estomacs des malades et donne lieu, surtout chez les enfants, à de la diarrhée, elle est remplacée avec avantage par le Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie. »
Dr PETIT, (Extrait de la Tribune médicale de Paris.)

« Cette préparation, les faits cliniques l'ont établi, est indiquée dans les maladies de poitrine, les scrofules, le lymphatisme, le rachitisme, la pâleur et la mollesse des chairs chez les enfants, certaines maladies de la peau, en un mot, dans toutes les affections dues à un vice du sang. »
(Le Scalpel Médical Belge, 11 février, 1877.)

« Je ne saurais trop recommander le Sirop de Raifort iodé, c'est à mon avis, un des plus puissants modificateurs des constitutions lymphatiques. J'ai vu, sous son influence, des ulcères scrofuleux qui rien ne pouvait guérir, qui avaient résisté à l'action de tous les caustiques, se cicatriser avec une rapidité extraordinaire. J'ai vu, chez les enfants, des affections tuberculeuses des os se modifier et se guérir par l'administration du Sirop de Raifort iodé. »
Dr GUESNARD, Ancien interne des Hôpitaux de Paris.

« Nous sommes heureux de signaler les excellents résultats que nous avons constamment obtenus de l'emploi du Sirop de Raifort iodé, comme régénérateur du sang, dans de certaines affections ... quelconque du sang, alors que l'iodure de potassium ... pareille, l'Huile de foie de morue et beaucoup d'autres dépuratifs étaient insuffisants ou ne pouvaient être supportés par des estomacs trop délicats. »
Dr A. FAVROT.

« Le Sirop de Raifort iodé exerce la plus heureuse influence sur les fonctions respiratoires. Il est utile principalement ... pulmonaire. Son action n'est pas moins efficace dans les affections scrofuleuses et rachitiques. C'est donc un médicament précieux, dont la saveur n'est pas désagréable et que l'estomac digère facilement; nous ne saurions trop en recommander l'usage. »
Dr E. GUIBOUT, Médecin des Hôpitaux de Paris.

« Mademoiselle M..., fille d'un banquier, avait eu, à l'âge de 5 ans tout le répertoire des antiscorbutiques et des antiscrofuleux, sans obtenir la moindre amélioration. Le Sirop de Raifort iodé fut prescrit, et après trois mois de son usage de 3 à 10 cuillerées à café par jour, la guérison fut complète et radicale. »
Extrait du Journal Médical de Vienne (Autriche).

Dépôt à Paris, à la Pharmacie 7, rue de la Feuillade, près la Banque.
Dépôts dans les phcies St-Cyr Forcade, Rivet, et chez MM. Carrouché, et Wheelock & Cie.

Sirop et Vin de Quinquina Ferrugineux DE GRIMAULT & Cie

Médicaments toniques, fébrifuges, réparateurs et reconstituants.
Philadelphie 1876 — Vienne 1873

Depuis longtemps, chimistes et savants se sont ingéniés à trouver une combinaison que les médecins désiraient ardemment, et qui pût leur permettre d'administrer concurremment le Fer, qui est l'élément principal de notre sang, et le Quinquina, qui est l'agent tonique et fébrifuge par excellence.

MM. Grimault et Cie ont composé, sous forme de Sirop et de Vin, un médicament qui résout ce problème à la complète satisfaction du corps médical.

Le Sirop est spécialement recommandé pour les jeunes enfants et les dames délicates. — Le Vin, préparé avec du vin de Malaga vieux et généreux, est pris de préférence par les grandes personnes. Tous les deux contiennent le Phosphate de fer, qui est le plus estimé des médicaments ferrugineux, et le Quinquina jaune royal, qui est le plus actif des quinquinas et contient la plus grande quantité de sulfate de quinine et de principes toniques.

Le Sirop et le Vin de Quinquina ferrugineux de Grimault & Cie sont prescrits, toujours avec succès, dans toutes les maladies dues à l'anémie, à l'appauvrissement du sang. Ils sont toniques, fébrifuges, réparateurs et reconstituants; ils combattent l'atonie de l'estomac et des intestins, soit qu'elle provienne d'une mauvaise alimentation, d'un séjour prolongé dans les pays chauds ou humides, ou qu'elle soit le résultat de fièvres intermittentes ou aiguës, de diarrhées rebelles ou de la convalescence de longues maladies. Dans tous les cas où il faut exciter l'appétit, prévenir les accès fébriles, combattre les sueurs nocturnes, redonner au corps malade ses principes altérés ou perdus, soutenir les vieillards, les femmes délicates et les enfants débiles, ces deux préparations font toujours merveille.

« Le Sirop ferrugineux de Grimault est une des préparations pharmaceutiques les mieux réussies, un médicament ferrugineux vraiment scientifique, produisant des résultats beaucoup plus rapides que les autres préparations ferrugineuses des pharmacopées. Ainsi se trouve résolu le problème thérapeutique longtemps cherché: administrer le fer et le quinquina, ces deux agents d'une activité remarquable, sous une forme agréable aux malades. »
VINCENT KLETZINSKI, Professeur de chimie, Expert des tribunaux, Chimiste de l'hôpital impérial et royal de Wieden (Autriche).

« Il produit constamment les plus heureux résultats dans les cas de dyspepsie, chlorose, aménorrhée, hémorragies, leucorrhées, fièvres typhoïdes, diathèses et dans toutes les circonstances où il est nécessaire de relever les forces du malade et de restituer au sang ses principes altérés ou perdus. »
Dr ARNAL, Médecin de l'Empereur.

« J'ai beaucoup à vous remercier de votre excellente préparation de fer au quinquina; je m'en suis admirablement trouvé à la dose d'une cuillerée entre mes deux repas, et je compte en reprendre l'usage. »
Dr Bon DE LARROQUE, Chevalier de la Légion d'honneur.

« M. Ler..., âgé de quarante ans, atteint de dyspepsie avec débilité, flatulence stomacale et vomissements fréquents, a été mis à l'usage du Quinquina ferrugineux; au bout de quinze jours, le mieux était déjà sensible, les forces, l'appétit, la gaîté revenaient. Après deux mois de l'usage de ce médicament, M. Ler.... était entièrement guéri. »
Bulletin général de Thérapeutique de Paris.

« Cette préparation, qui permet de donner aux malades deux médicaments importants sous une forme agréable, est extrêmement facile à digérer. »
Dr CHARRIER, Chef de Clinique de la Faculté de Paris.

« Depuis 1856, j'emploie avec succès le Sirop de Quinquina ferrugineux de M. Grimault, et je le considère comme une très heureuse innovation. »
Dr CHASSAIGNAC, Chirurgien de l'hôpital Lariboisière, Paris.

« Ce médicament, toujours bien accueilli des malades, m'a constamment donné les résultats les plus avantageux que l'on puisse espérer de l'emploi des deux éléments qui en font la base. »
Dr HERVEZ DE CHÉGOIN, Membre de l'Académie de Médecine, Paris.

« Son goût agréable, exempt de toute saveur de fer, et surtout la facilité avec laquelle cette préparation est supportée par les malades les plus délicats, en font un médicament aussi efficace qu'attrayant. »
Dr MONOD, Chirurgien des hôpitaux de Paris.

A Paris, Maison GRIMAULT & Cie, 8, rue Vivienne
Dépôts dans les phcies St-Cyr Forcade, Rivet, et chez MM. Carrouché, et Wheelock & Cie.

BURE...

Entered at the ... Second Class ...

SOUVE...

PRIX DE ...

Supplément

La question ...